



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

---

**Direction générale**

Rédaction : Julie PEDRONO – Chargée de mission Natura 2000-ENS

---

**Compte-rendu**

Destinataire(s) :

Date : 11/04/2022

---

**OBJET : COPIL ENS Plateau de Coucouron – N2000 Loire et ses affluents**

---

Présents : C. Valette (CCMA), L. Jullian (CEN RA) A. Dupont (EPAGE Loire Lignon), V. Peyronnet (FDAAPPMA 07), C. Denis (DDT 07), D. Frey (DDT 07), C. Hopp (Dept. 07)

Excusés : J Genest (CCMA), S Genest (Dept. 07), C Audigier (élue de Burzet), I Gillibert (ONF), A Ladet (FRAPNA), V Pierron (Cen RA), F. Veau (LPO), A. Metaireau (LPO), A. Aird (CBNMC), N Beillon (CA07) D Laffont (CA07) R Perier (CA07), P Laurent, D Cocâtre (PNR MA), A Eymard-Dauphin (ONF), C Daujan (DREAL)

Pièces jointes : présentation - bilan ENS/N2000 2021  
présentation - bilan des actions 2021 du Cen RA

M. Valette a ouvert la séance et accueilli les participants. Le bilan des actions réalisées sur l'ENS « Tourbières et ruisseaux du plateau de Coucouron » et du site Natura 2000 « Loire et ses affluents » a ensuite été présenté.

**i- Bilan financier de la Convention Ardèche Nature 2020-2021**

Pour rappel, la Convention Ardèche Nature est passée entre le département et la structure animatrice de l'Espace Naturel Sensible (ENS). Elle présente les actions de préservation et de sensibilisation au patrimoine naturel de l'ENS subventionnées par le Département. Plusieurs structures peuvent être maître d'ouvrage.

Le bilan financier prévisionnel de la Convention Ardèche Nature 2020-2021 liant le Département et la CDC Montagne d'Ardèche a été présenté. Certaines actions ont dû être reportées en 2022 du fait de l'épidémie de COVID 19. Ainsi la journée de sensibilisation aux prairies fleuries auprès des agriculteurs sera réalisée mi-juin 2022.

Au total, la CAN 2020-2021 s'élève à 168 183.96 euros, dont 65 875 euros du Département d'Ardèche.

Le Département a réitéré sa volonté de poursuivre et maintenir sa politique ENS. Le prochain schéma départemental des ENS qui servira de cadre pour la période 2023-2030



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

est en cours d'élaboration. Les élus ont participé à son élaboration, notamment lors du suivi de groupe organisé le 5 avril 2022.

## **ii- Bilan des actions menées en 2021**

Beaucoup d'actions ont été menées sur le territoire en 2021 (cf présentation) parmi lesquelles beaucoup de suivi sur des espèces emblématiques du territoire et actions de communication.

Des précisions sont apportées sur certains projets :

- Le programme « Des Terres et des ailes » de la LPO permet d'avoir un diagnostic écologique gratuit pour les exploitants curieux ou souhaitant améliorer les capacités d'accueil de la faune et de la flore sur leurs parcelles. Ce programme finance la plantation de haies, la pose de nichoirs ou encore la création de mares auprès des propriétaires.

- La question de l'eau est importante pour l'avenir du territoire. Or le drainage des zones humides se poursuit, notamment sur l'ENS. Le cas des rigoles a été évoqué. Les rigoles de 30\*30cm, autorisées, et favorisant le drainage superficiel des sols sont souvent tracés dans le sens de la pente. Au fil des années, elles se creusent et se transforment en drain. Sur certains secteurs, les rigoles sont nombreuses et quadrillent les parcelles. De plus, les diamètres utiles de certaines rigoles dépassent les dimensions autorisées. Le drainage, même superficiel entraîne la disparition des habitats naturels pour la flore et des sites de pontes pour les amphibiens et les libellules.

La préservation des zones humides est un enjeu majeur sur la montagne tant du point de vue de la ressource en eau, que du point de vue agricole. Ce sont souvent les seuls milieux encore verts lors des sécheresses. Ces dernières années, elles ont montré leur potentiel pour assurer l'alimentation du bétail lors des épisodes de sécheresses. Des préconisations sur l'implantation, la pente et la densité des rigoles sont nécessaires.

Il apparaît également important de communiquer auprès des particuliers, propriétaires de terrains comportant des zones humides, sur l'importance de ces dernières, afin de les préserver. Les zones humides sont encore trop souvent associées à des milieux qu'il faut rendre « propre, assainir ».

## **iii- Actions 2022**

Beaucoup d'actions de suivis scientifiques se poursuivront en 2022, et de nombreuses opérations de gestion et restauration des milieux naturels seront engagées.

Les actions de communication auprès du grand public telle que la fête des tourbières ou les programmes d'animations nature seront poursuivies.



**Montagne d'Ardèche**  
Communauté de Communes

La consultation sur le périmètre du site Natura 2000 « Loire et ses affluents » est prévue au printemps 2022. La DDT 07 précise que le nombre de Mesures Agro-Environnementales (MAE) ayant été contractualisées sur le périmètre du Document d'Objectif est très importante. Pour rappel, les Mesures Agro-Environnementales (MAE) représentent le plus gros volet financier de la politique Natura 2000.

Peu de personnes étaient présentes lors de ce comité de pilotage. Beaucoup de réunions sont prévues en mars-avril. La date du COPIL était inadéquate et l'invitation a pu parvenir trop tard. Certains élus nous ont fait remonter qu'ils n'avaient pas vu le premier mail d'invitation, mais seulement le mail de relance deux jours auparavant.

Il faudra veiller à l'avenir à prévenir plus en avance de la tenue du COPIL et à sélectionner un moment de l'année où les élus sont moins sollicités.